

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2021
Séance ordinaire n° 9/2021

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés : AUGIER Romain donne pouvoir à JENESTE Alain

Secrétaire de séance : BACHELET Carole

Date de la convocation : 22 octobre 2021

INTERCOMMUNALITE

1- Protection des données personnelles

M. Woreth délégué à la protection des données personnelles au sein de Roannais Agglomération est intervenu pour aider la commune à l'application du RGPD (Règlement Général sur la Protection des données personnelles). Ce règlement est entré en vigueur en 2018 et permet d'encadrer le traitement et la diffusion des données à caractère personnel sur le territoire.

Ainsi, Mme Bajard explique que l'on doit informer chaque personne sur les conditions dans lesquelles on s'engage à traiter ses données, en matière de collecte, diffusion, et de conservation.

L'attention doit être portée sur les informations diffusées dans bulletin municipal et le site internet. Il conviendra donc de se rapprocher des associations qui alimentent par leurs articles le bulletin municipal.

M. Woreth réalisera une présentation pour les élus le lundi 22 novembre à 19h.

2- Avenant à la convention de prestation de services pour la formation des agents

La commune de St Martin d'Estreaux a signé la convention de prestation de services pour la formation des agents en février 2020, elle devrait donc expirer en février 2022.

L'avenant sollicité par Roannais Agglomération permettra d'uniformiser la date de fin de la convention pour toutes les communes au 31/12/2021. Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité cette modification de la date de fin.

3- Charges transférées : modification suite à l'adhésion au CRAIG

La commune a, lors d'une précédente séance de conseil municipal, décidé d'adhérer au CRAIG. Le coût de cette adhésion est proratisé par habitant pour chaque commune et représente pour la commune 164€. Cette somme sera déduite directement de l'attribution de la CLECT.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité.

BATIMENTS

4- Salle des fêtes : avant-projet

Mme le Maire et les élus ont reçu M. Garret, architecte qui a présenté l'avant-projet sommaire de rénovation.

5- Ancienne école : projet d'isolation extérieure

M. Dumas a fait chiffrer l'isolation extérieure de l'appartement du rez-de-chaussée exposé au nord, et de la façade nord en totalité. Il présente les 2 propositions :

- Entreprise Cellier façade : 17 885 € HT pour l'appartement exposé au nord (135.50 € m², épaisseur 140 mm)
17 197.50 € HT pour l'intégralité de la façade arrière

- Entreprise Barnay : 22 983 € HT appartement exposé au nord (isolation jusqu'au sol 191 m², 120.33 € le m², épaisseur 160 mm)

18 457.86 € HT pour l'intégralité de la façade arrière du bâtiment

Y compris modification des descentes d'eaux pluviales

Les élus acceptent à l'unanimité la réalisation de l'isolation de l'appartement uniquement, dans un premier temps.

Les élus retiennent la proposition de l'entreprise Barnay mais attendent des précisions en retour.

Mme le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de la part de Roannais Agglomération.

Le conseil Municipal autorise Mme le Maire à déposer une Déclaration Préalable et demander la subvention.

6- Salle des sociétés : peinture intérieure

M. Dumas expose les devis comprenant les travaux de peinture de la salle des sociétés, des toilettes et du hall d'entrée, le changement des plaques de plafond de la salle des sociétés par des plaques insonorisantes.

- Entreprise Sybelin La Pacaudière : 7 219.50€ HT
 - Entreprise DGBL Ambierle : 5 460 € HT
- Les élus acceptent à l'unanimité le devis de DGBL pour un montant de 5 460€ HT

7- Monument aux Morts : problème de tenue des inscriptions

Suite à l'effacement du lettrage sur une petite face du Monument en raison de l'exposition aux intempéries. Archipat sur les conseils de la DRAC a proposé la mise en place d'une plaque et la réalisation d'une gravure pour un montant total de 3 667 € HT.

Les élus refusent cette proposition pour l'instant et demandent des précisions.

8- Eglise : Mission SPS et contrôle technique

Mme le Maire présente les propositions de mission de coordination Sécurité Protection Santé et de Contrôle Technique de Construction

- Mission SPS : Créa synergie : 1 128.56 € HT
- Apave : 2 160 € HT
- Alpes Contrôle : 1 980 € HT

Le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition de créa synergie à 1 128.56 € HT

- Mission Contrôle Technique de Construction : Apave : 2 344 € HT
- Alpes Contrôle : 1 550 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Alpes contrôles pour le montant de 1 550 € HT

VOIRIE

9- Cimetière : réfection du mur

M. Jeneste reporte la présentation du projet de reprise du mur, il veut faire le point avec les artisans.

10- Numérotation des hameaux : utilisation de la Base d'Adresses Locales

Mme Bajard présente l'outil qui a été utilisé pour la création de cet adressage. La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu lundi 8 novembre à 20h.

11- Signalétique du bourg : approbation du projet et du devis

Mme Bajard présente les projets des 2 entreprises

Lacroix 4 500 € environ

Signature 4 200 € environ

Mme le Maire propose d'accepter la proposition de l'entreprise Signature pour les conseils apportés et le coût de la prestation qui est moindre.

Les élus acceptent à l'unanimité. Le travail va donc se poursuivre et être affiné pour aboutir à un devis précis.

12- Ancienne RN7 : aménagement stationnement

M. Jeneste explique qu'un stationnement en épi a été expérimenté le long de l'ancienne nationale 7, vers le Bouchon de la 7.

M. Decombe, technicien voirie au Département réalise actuellement une étude afin que ce stationnement en épi sur ce secteur s'applique définitivement.

Mme le Maire évoque également l'aménagement de l'ancienne RN7 de la route de St Pierre Laval au début de la rue du commerce. Afin d'obtenir l'aide technique du Département de la Loire, il est nécessaire de souscrire à une option supplémentaire sur la convention du Département. L'option voirie maîtrise d'œuvre a un coût de 1812 €.

13- Parking cycles : devis

Mme le Maire expose les modèles de support cycles :

Les élus choisissent unanimement le modèle le plus élégant même si un peu plus onéreux. Le coût de chaque support est d'environ 200€ HT. Reste à déterminer le nombre de support, 3 ou 4 en fonction de la place disponible.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

14- Conseil d'école : compte rendu

Mme Déplace donne lecture du compte rendu :

- 4 délégués de parents d'élève ont été élus, aucun suppléant faute de candidat

- 78 élèves à la rentrée de la Toussaint, ce qui laisse craindre une fermeture de classe pour la rentrée prochaine.

15- Restauration scolaire collective : loi égalim

Cette loi doit s'appliquer au 1^{er} janvier 2022. Celle-ci fixe les objectifs suivants : 50% de produits de qualité et durable, 20% de produit bio et local, réduction des déchets, 1 repas végétarien par semaine.

Mme Déplace précise que la personne responsable de la restauration s'approvisionne auprès des commerçants locaux au maximum.

16- Bibliothèque

Cette association cherche des bénévoles pour assurer les permanences, la fréquentation a augmenté et les bénévoles s'essoufflent.

QUESTIONS DIVERSES

17- Droit de préemption

Parcelle : AB 598- AB 626- AB 629 : le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption

Séance levée à 22h30